

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue au Complexe communautaire, 20, boulevard Brassard, Saint-Paul, le mercredi 15 novembre 2017 à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum :

Madame et Messieurs les conseillers : Serge Ménard
Jacinthe Breault
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier
Dominique Mondor
Mannix Marion

M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, sont aussi présents.

Mot du maire

M. le maire, Alain Bellemare, informe les gens présents que la présente séance se tient exceptionnellement au Complexe communautaire dû à des travaux d'urgence à la Mairie suite à une infiltration d'eau par la toiture. Il précise que des affiches pour rediriger les gens ont été apposées sur toutes les portes de la Mairie afin d'en aviser les intéressés.

Avant de débiter l'ordre du jour, M. Alain Bellemare profite de l'occasion pour remercier la population de sa confiance et félicite chacun des conseillers élus.

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2017

**2017-1115-
345**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2017, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 31 octobre 2017

**2017-1115-
346**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 31 octobre 2017, soit:

72 chèques émis:	468 152,21 \$
<u>114 paiements électroniques (dépôts directs):</u>	<u>166 209,60</u>

186 paiements	634 361,81 \$
---------------	---------------

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats au 19 octobre 2017

2017-1115-347

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 19 octobre 2017, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 66 248,91 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats au 2 novembre 2017

2017-1115-348

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 2 novembre 2017, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 46 281,84 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des comptes à payer et journal des achats au 9 novembre 2017

2017-1115-349

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 9 novembre 2017, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 68 681,19 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

Adoption du second projet de règlement numéro 312-04-2017, règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 312-1992, tel que déjà amendé, en vue d'ajouter des dispositions concernant l'entrée en vigueur de la décision portant sur l'implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

2017-1115-350

Considérant qu'une soirée de consultation concernant le règlement numéro 312-04-2017 a été tenue ce 15 novembre 2017 à 19 heures;

Considérant que le second projet est identique au premier projet de règlement;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 312-04-2017, règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 312-1992, tel que déjà amendé, en vue d'ajouter des dispositions concernant l'entrée en vigueur de la décision portant sur l'implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, lequel est identique au premier projet de règlement adopté le 4 octobre 2017;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Adoption du second projet de règlement numéro 313-77-2017, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'ajouter des dispositions concernant l'entrée en vigueur de la décision portant sur l'implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

2017-1115-351

Considérant qu'une soirée de consultation concernant le règlement numéro 313-77-2017 a été tenue ce 15 novembre 2017 à 19 h 15;

Considérant que le second projet est identique au premier projet de règlement;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 313-77-2017, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'ajouter des dispositions concernant l'entrée en vigueur de la décision portant sur l'implantation de résidences sur son territoire, en vertu des dispositions de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, lequel est identique au premier projet de règlement adopté le 4 octobre 2017;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Bussières, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Joliette.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Je, Jean-Albert Lafontaine, conseiller, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 313-78-2017, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser et d'ajouter des dispositions concernant la garde d'animaux de ferme pour des fins privées comme usage complémentaire à un usage habitation.

Adoption du projet de règlement numéro 313-78-2017, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser et d'ajouter des dispositions concernant la garde d'animaux de ferme pour des fins privées comme usage complémentaire à un usage habitation

2017-1115-352

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 313-78-2017, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser et d'ajouter des dispositions concernant la garde d'animaux de ferme pour des fins privées comme usage complémentaire à un usage habitation.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Règlement numéro 313-78-2017, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser et d'ajouter des dispositions concernant la garde d'animaux de ferme pour des fins privées comme usage complémentaire à un usage habitation - Résolution fixant la date de l'assemblée publique de consultation

2017-1115-353

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal tienne une assemblée publique de consultation concernant ce projet de règlement le 6 décembre 2017 à 19 heures à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Je, Serge Ménard, conseiller, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 564-2017, règlement concernant les animaux et remplaçant le règlement #509-2011.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 564-2017

Conformément à l'article 445 du Code municipal, l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil. Le projet de règlement 564-2017 est présenté et chaque membre du Conseil municipal en a obtenu copie papier ou électronique.

AVIS DE MOTION

Je, Jacinthe Breault, conseillère, donne avis de motion à l'effet que je proposerai lors d'une séance ultérieure de ce conseil, le règlement numéro 313-79-2017, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser et d'ajouter des dispositions concernant l'exploitation d'un véhicule-cuisine pour des fins d'usage complémentaire.

Adoption du projet de règlement numéro 313-79-2017, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser et d'ajouter des dispositions concernant l'exploitation d'un véhicule-cuisine pour des fins d'usage complémentaire

2017-1115-354

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 313-79-2017, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser et d'ajouter des dispositions concernant l'exploitation véhicule-cuisine pour des fins d'usage complémentaire.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Règlement numéro 313-79-2017, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 313-1992, tel que déjà amendé, en vue d'autoriser et d'ajouter des dispositions concernant l'exploitation d'un véhicule-cuisine pour des fins d'usage complémentaire: - Résolution fixant la date de l'assemblée publique de consultation

2017-1115-355

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

Que le Conseil municipal tienne une assemblée publique de consultation concernant ce projet de règlement le 6 décembre 2017 à 19 h 15 à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Déneigement des entrées principales de l'OMH - Saison 2017-2018

2017-1115-356

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise le déneigement des entrées principales de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul, par les employés municipaux du service des travaux publics pour un montant forfaitaire de 590 \$ plus les taxes applicables, pour la saison 2017-2018;
- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Michel Laporte, directeur de l'Office municipal d'habitation de Saint-Paul.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Demande de permis de lotissement de M^{me} Suzie Rocheleau, vice-présidente de Location Bourget inc., 96, chemin Delangis, Saint-Paul Re: Opération cadastrale ayant pour but la création de 4 lots construisibles et 2 ronds-points au prolongement des rues Adrien et Claude – Décision du Conseil municipal concernant le choix de la contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels

2017-1115-357

Considérant que le Conseil municipal doit préciser son choix à l'égard d'une contrepartie en terrain ou en argent relativement à la cession à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels visant l'émission d'un permis de lotissement à émettre sur une partie du lot numéro 3 830 313 du cadastre du Québec, visant la création des lots 6 126 878 à 6 126 884;

Considérant que le Conseil municipal peut choisir, en conformité avec la réglementation municipale, une contribution en argent équivalente à 10 % de la valeur du terrain compris dans le site faisant partie de l'objet de la demande de permis de lotissement ou encore, une partie en terrain et une partie en argent;

Considérant que cette valeur doit être établie aux frais du propriétaire par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité, selon les concepts applicables en matière d'expropriation;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal mandate la firme Farrier et Laplante, évaluateurs agréés, pour procéder à l'évaluation du lot numéro 3 830 313 selon les concepts applicables en matière d'expropriation;
- 3- Qu'il soit entendu à la présente résolution que les frais de la firme d'évaluation sont à la charge du propriétaire et seront payables sur réception de la facture de la Municipalité;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M^{me} Suzie Rocheleau, vice-présidente de Location Bourget inc.;
 - M^{me} Mélanie Laplante, Farrier et Laplante, évaluateurs agréés, S.E.N.C.R.L.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Annick Dufresne, responsable de l'activité Le Marché du cadeau de Saint-Paul Re: Demande d'appui en tant que commanditaire officiel de l'événement - 3 décembre 2017

2017-1115-358

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accorde un soutien financier de 175 \$ pour l'événement "Le Marché du cadeau de Saint-Paul" qui aura lieu le 3 décembre 2017 au Complexe communautaire;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisant pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Annick Dufresne, responsable de l'activité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Michel Beauregard, 494, chemin Forest, Saint-Paul Re: Demande de creusage de fossé

2017-1115-359

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que les services techniques soient mandatés pour effectuer les travaux de creusage de fossé requis sur le chemin Forest, à la hauteur du numéro civique 494;
- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Michel Beauregard et remise à M. Samuel Pagé-Adam, adjoint aux services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des permis généraux et certificats émis au cours de la période du 1er juillet au 30 septembre 2017 - Analyse des permis par type - Valeur des travaux

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ces documents.

Départ temporaire de M^{me} Jacinthe Breault, conseillère, et de M. le maire, Alain Bellemare, à 19 h 45

M^{me} Jacinthe Breault et M. Alain Bellemare indiquent avoir un intérêt dans les prochains points de l'ordre du jour. Ces derniers se mettent en retrait de la table afin de ne pas participer aux délibérations sur les documents soumis ci-après.

M^{me} Breault et M. Bellemare se retirent de la table à 19 h 45.

M. Robert Tellier, conseiller, agit à titre de président d'assemblée.

Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 novembre 2017

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce procès-verbal et traiteront spécifiquement les points ci-après.

Demande de dérogation mineure numéro 169-2017 de M^{me} Éveline L. Masse et M. Mathieu Ouellette, 370, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul, concernant le lot numéro 6 016 930 du cadastre du Québec Re: Demande visant la construction projetée d'un bâtiment complémentaire (garage privé isolé) dont la hauteur serait de 6,4 mètres alors que le règlement de zonage 313-1992 exige une hauteur de cinq (5) mètres

2017-1115-360

Considérant la demande de dérogation mineure numéro 169-2017 de M^{me} Éveline L. Masse et M. Mathieu Ouellette, 370, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul, vise l'implantation d'un bâtiment complémentaire (garage privé isolé) sur le lot numéro 6 016 930 du cadastre du Québec;

Considérant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le positionnement du bâtiment n'a pas d'impact sur le voisinage;

Considérant que cette demande vise la construction d'un bâtiment complémentaire (garage privé isolé) d'une hauteur de 6,4 mètres alors que la réglementation municipale exige une marge de 5 mètres;

Considérant l'environnement du site concerné par la demande;

Considérant que le positionnement du bâtiment n'a pas d'impact sur le voisinage;

Considérant que l'usage du garage est complémentaire à un usage du groupe "habitation" seulement;

Considérant que l'avis public requis par la loi et les règlements a été affiché à chacun des deux endroits désignés en indiquant la date, l'heure et le lieu de la séance au cours de laquelle le Conseil statuerait sur la demande;

Considérant l'appui favorable du Comité consultatif d'urbanisme sur la présente demande, le tout exprimé au procès-verbal de la séance du C.C.U. du 8 novembre 2017;

Considérant que le directeur général et secrétaire-trésorier, a fait rapport verbal qu'aucune objection écrite n'est parvenue;

Considérant que le Conseil municipal estime que les exigences du règlement numéro 314-1992, règlement de dérogations mineures, sont respectées;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Qu'après avoir pris connaissance de la demande de dérogation mineure de M^{me} Éveline L. Masse et M. Mathieu Ouellette, 370, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul, portant le numéro 169-2017, datée du 12 octobre 2017, le Conseil municipal statue sur cette demande en l'acceptant aux conditions énoncées aux paragraphes qui suivent;
- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal accepte la hauteur du bâtiment complémentaire de 6,4 mètres alors que la réglementation municipale exige une hauteur de 5 mètres, conditionnellement à ce qui suit:
 - que le projet de bâtiment complémentaire soumis respecte le style architectural des plans joints à la demande de dérogation mineure #169-2017, soit un toit à deux versants ayant une pente de 10/12;
 - que les portes du garage privé isolé soient d'une hauteur maximale de 8 pieds;
- 4- Qu'advenant le non-respect des conditions susmentionnées au paragraphe 3 de la présente résolution, le Conseil municipal décrète que l'acceptation de la demande de dérogation mineure deviendra nulle et non avenue et qu'ainsi, la demande sera réputée non acceptée ab initio rendant ainsi le garage non conforme à la réglementation municipale;
- 5- Que la demande ainsi approuvée par le Conseil municipal soit réputée conforme au règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Paul;
- 6- Qu'en conséquence, le certificat d'autorisation de dérogation mineure soit délivré et que la dérogation accordée soit enregistrée dans le registre prévu à cette fin;
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Éveline L. Masse et M. Mathieu Ouellette.

Adoptée à l'unanimité

Demande de M. Alain Bellemare pour Transport et logistique Alain Bellemare inc. Re: Demande visant la réfection du bâtiment principal situé au 580, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, sur le lot numéro 3 764 576 du cadastre du Québec, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

2017-1115-361

Considérant la demande de M. Alain Bellemare pour Transport et logistique Alain Bellemare inc., visant la réfection du bâtiment principal situé au 580, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, sur le lot numéro 3 764 576 du cadastre du Québec, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que les dommages au bâtiment principal sont directement liés à l'incendie survenu au restaurant du 594, boulevard de l'Industrie;

Considérant que le règlement numéro 440-2005, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), énonce les dispositions encadrant le développement du secteur « porte d'entrée » de la municipalité de Saint-Paul afin d'assurer une meilleure visibilité à ladite municipalité;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter le projet tel que soumis;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;
- 3- Qu'ainsi, le Conseil municipal accepte la demande de M. Alain Bellemare pour Transport et logistique Alain Bellemare inc., visant la réfection du bâtiment principal situé au 580, boulevard de l'Industrie, Saint-Paul, conformément au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conditionnellement à ce:
 - qu'un aménagement paysager soit aménagé le long du mur visé par la présente demande, incluant l'ajout d'arbustes tels que présents avant l'incendie du bâtiment voisin;
- 4- Qu'advenant le non-respect de la condition susmentionnée au paragraphe 3 de la présente résolution, le Conseil municipal décrète que l'acceptation de cette demande deviendra nulle et non avenue et qu'ainsi, la demande sera réputée non acceptée ab initio conformément au règlement numéro 440-2005, règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- 5- Que le Conseil municipal précise que la présente approbation est accordée en considération des informations contenues à la demande et aux documents qui l'accompagnent et n'exclut pas l'obligation du propriétaire de respecter toutes autres dispositions réglementaires d'urbanisme applicables;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Alain Bellemare pour Transport et logistique Alain Bellemare inc.

Adoptée à l'unanimité

Retour à la table du Conseil de Mme Jacinthe Breault et M. Alain Bellemare à 19 h 55

M^{me} Jacinthe Breault, conseillère, et M. le maire, Alain Bellemare, mettent fin à leur retrait de la table du conseil à 19 h 50.

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-49-2017 Re: Décompte progressif #4 - Travaux de réfection de divers chemins de la Municipalité

2017-1115-362

Considérant la recommandation de paiement contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-49-2017;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du directeur des travaux publics et des services techniques et autorise le paiement de la somme de 51 025,67 \$ plus les taxes applicables à Asphalte Lanaudière inc.;
- 3- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 08923.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de l'adjoint aux services techniques, portant le numéro TP-50-2017
Re: Problématique de fossé - 107, rue Curé-Gaudet

2017-1115-363

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise les travaux de creusage de fossés sur la rue Curé-Gaudet suivant des coûts estimés à 5 000 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que les services municipaux procèdent à ces travaux conformément à la réglementation municipale applicable;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Samuel Pagé-Adam, adjoint aux services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-51-2017 Re: Recommandation de paiement #2 - Travaux de réhabilitation du chemin Forest par la méthode planage-pavage

2017-1115-364

Considérant la recommandation de paiement contenue au rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-51-2017;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation du directeur des travaux publics et des services techniques et autorise le paiement de la somme de 6 915,34 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur 9306-1380 Québec inc.;
- 3- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2017-000354;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Yvon Lacaille, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant le numéro BIBLIO-11-2017 Re: Statistiques des prêts et des dépôts pour le mois de septembre 2017

Les membres du Conseil municipal prennent bonne note du contenu de ce rapport.

Rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant le numéro BIBLIO-12-2017 Re: Dîner des Fêtes des bénévoles de la bibliothèque

2017-1115-365

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte de contribuer financièrement au coût du dîner des fêtes des bénévoles de la bibliothèque municipale qui aura lieu le 16 décembre 2017, pour une somme de 25 \$ par bénévole présent à ce repas;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Isabelle Plouffe, coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la coordonnatrice de la bibliothèque municipale, portant le numéro BIBLIO-13-2017 Re: Concours pour les abonnés de la bibliothèque

2017-1115-366

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise la tenue du concours pour les abonnés de la bibliothèque municipale et les dépenses inhérentes, suivant la proposition contenue au rapport portant le numéro BIBLIO-13-2017;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Isabelle Plouffe, coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-32-2017 Re: Embauche de personnel - Événement Halloween 2017

2017-1115-367

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte le contenu du rapport de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro L0-32-2017 et entérine l'embauche, conformément à l'article 5.6 du règlement numéro 546-2014, des animateurs suivants pour compléter le personnel requis pour la tenue de la fête de l'Halloween, selon le taux horaire minimum:
 1. Angélique Laforest
 2. Rosalie Cadieux
- 2- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice et de la technicienne en loisir du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-33-2017 Re: Événements du Service des loisirs et de la culture 2018 - Orientations - janvier à juin 2018

2017-1115-368

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise la tenue de l'activité «Les Folies blanches» édition 2018, le vendredi 26 et le samedi 27 février 2018 et prend acte des besoins financiers de 6 000 \$ nécessaires à cette fin;
- 2- Qu'ainsi, le Conseil municipal autorise le Service des loisirs et de la culture à procéder à la réservation des fournisseurs requis;
- 3- Que le Conseil municipal fixe également la date de la Soirée des bénévoles et la date de la Fête de la famille, comme suit :
 - . Soirée des bénévoles : samedi 21 avril 2018
 - . Fête de la famille : samedi 16 juin 2018
- 4- Que le Conseil municipal prenne bonne note que la Semaine de relâche se tiendra du 5 au 9 mars 2018;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-34-2017 Re: Fermeture des aires de jeux - Saison hivernale

2017-1115-369

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise la fermeture des aires de jeux des différents parcs pour la période hivernale et autorise la fabrication et l'installation d'affiches représentant des coûts estimés à 1 120 \$ plus les taxes applicables;
- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-35-2017 Re: Demande de remboursement - Location de salle – M^{me} Jessie Corfield

2017-1115-370

Considérant le motif contenu au rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, jugé pertinent par les membres du Conseil municipal;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte, de façon exceptionnelle, de rembourser les frais de location et de permis de réunion de la salle du Pavillon du parc Amyot à M^{me} Jessie Corfield;
- 3- Qu'en conséquence, un remboursement de la somme de 125,48 \$ soit autorisé;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Jessie Corfield et remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-36-2017 Re: Réfection de plancher - Hall du Complexe communautaire

2017-1115-371

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise les travaux de réfection du plancher du hall du Complexe communautaire pour une somme estimée à 3 500 \$;
- 2- Que le Conseil municipal prenne bonne note que la réalisation des travaux limitera au maximum les répercussions sur les activités se déroulant au Complexe communautaire;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Trentième anniversaire de service à la Municipalité de Saint-Paul - M. René Désy

2017-1115-372

Considérant que M. René Désy a célébré le 19 octobre 2017 son trentième anniversaire au service de la Municipalité de Saint-Paul;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal souligne les trente années de service de M. René Désy, adjoint aux travaux publics, à l'emploi de la municipalité depuis le 19 octobre 1987 et le félicite pour tout le travail accompli au cours de ces trente années;
- 3- Que le Conseil municipal lui précise qu'autant d'années au service de la Municipalité, est une belle preuve de dévouement et que ses loyaux services sont fort appréciés des élus et de ses collègues de travail;
- 4- Que le Conseil municipal précise également qu'il souhaite vivement la continuité des services rendus et considère le passé garant de l'avenir;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. René Désy.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2018

2017-1115-373

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, les mercredis:
 - ❖ 17 janvier;
 - ❖ 7 et 21 février;
 - ❖ 7 et 21 mars;
 - ❖ 4 et 18 avril;
 - ❖ 2 et 16 mai;
 - ❖ 6 et 20 juin;
 - ❖ 4 juillet;
 - ❖ 15 août;
 - ❖ 5 et 19 septembre;
 - ❖ 3 et 17 octobre;
 - ❖ 7 et 21 novembre;
 - ❖ 5 et 19 décembre;

- 3- Que les séances ordinaires du Conseil municipal se tiennent à la salle des délibérations du Conseil municipal située au 18 boulevard Brassard, Saint-Paul, et que le début des séances soit fixé à 19 h 30;
- 4- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du président d'élection, portant le numéro ADM-38-2017 Re: Élections municipales 2017 - Rémunération du personnel électoral

2017-1115-374

Considérant que le 5 novembre 2017 avaient lieu les élections municipales 2017;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal prenne acte de la rémunération versée au personnel électoral et celle à venir concernant le trésorier, le tout tel que détaillé au tableau joint au rapport du président d'élection, portant le numéro ADM-24-2017;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du technicien comptable, portant le numéro ADM-39-2017 Re: Modification de la résolution numéro 2017-0705-237 - Imputation des dépenses

2017-1115-375

Considérant que la résolution numéro 2017-0705-237 ne précisait pas à quel poste budgétaire la dépense devait être imputée.

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal modifie la résolution numéro 2017-0705-237 adoptée à la séance ordinaire du 5 juillet 2017 en précisant que la dépense totalisant la somme de 217 590 \$ sera imputée au poste budgétaire 55-161-04 "carrières et sablières - subvention perçue d'avance";
- 3- Que la résolution numéro 2017-0705-237 ne soit pas autrement modifiée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Marcel Beaupré, technicien comptable.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-40-2017 Re: Nouvelles heures d'ouverture à la bibliothèque - Période d'essai

2017-1115-376

Considérant la faisabilité d'offrir des heures supplémentaires d'ouverture de la bibliothèque municipale;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal détermine les heures d'ouverture de la bibliothèque municipale de Saint-Paul en y ajoutant quatre heures supplémentaires aux abonnés, comme suit:

Lundi en p.m.	13 h à 15 h	Nouvelle plage horaire
Mercredi en soirée	18 h 30 à 20 h 30	
Jeudi en soirée	18 h 30 à 20 h 30	
Vendredi en p.m.	13 h à 15 h	Nouvelle plage horaire
Samedi en a.m.	9 h 30 à 11 h 30	

- 3- Que cet horaire soit à l'essai à compter de janvier 2018 pour être réévalué à compter du mois d'avril prochain;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Isabelle Plouffe, coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-41-2017 Re: Travaux de réfection des infrastructures des rues Adrien et Claude - Autorisation de demande auprès du MDDELCC

2017-1115-377

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal mandate la firme Les Services Exp inc. pour présenter les plans, devis et autres documents nécessaires au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vue d'obtenir le certificat d'autorisation requis pour les travaux d'infrastructures des rues Adrien et Claude;
- 2- Que le Conseil municipal confirme au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qu'il s'engage à transmettre au plus tard 60 jours après la fin des travaux une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée et ce, lorsque ces derniers seront terminés;
- 3- Que le Conseil municipal autorise également l'émission d'un chèque de 654 \$ en paiement des droits exigibles par le MDDEP selon l'article 32;
- 4- Que le Conseil municipal confirme que la demande de certificat d'autorisation à être déposée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et le projet de travaux d'infrastructures des rues Adrien et Claude ne contreviennent à aucun règlement municipal;

- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Virginie Landreville, ing., M. Ing., de la firme Les Services Exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-42-2017 Re: Tenue des journées de planification et préparatoires au budget 2018

2017-1115-378

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal tienne ses journées de planification et de préparation budgétaire, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2017;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise la tenue de ces journées à l'Auberge du Vieux-Moulin de Sainte-Émélie-de-l'Énergie et autorise les dépenses inhérentes à la tenue de ces journées estimées à la somme de 3 500 \$;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général et secrétaire-trésorier, portant le numéro ADM-43-2017 Re: Activité de Noël des employés et des élus

2017-1115-379

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Qu'à l'occasion des Fêtes, le Conseil municipal autorise les dépenses reliées à l'activité de Noël (repas du soir et cadeau aux employés) pour les employés réguliers, les élus municipaux actuels ainsi que M. Jean-Paul Bleau, journalier-manoeuvre et M^{me} Marie-France Deblois, ex-technicienne en loisir;
- 2- Que le cadeau offert aux employés soit identique et de même valeur que celui offert depuis 2011 sauf celui offert à M. Jean-Paul Bleau, qui sera d'une valeur de 50 \$ et à M^{me} Deblois, de 75 \$;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Virginie Landreville, Infrastructures, de la firme Les Services exp inc. Re: Décompte progressif n° 6 - Infrastructures du lot 4 666 731 (Bourg Boisé), phase 1 - Projet PAUM4-000226736

2017-1115-380

Considérant la recommandation de paiement #6 relative aux travaux d'infrastructures du lot 4 666 731 du cadastre du Québec, phase 1 du développement domiciliaire, Le Bourg Boisé, décrétés par le règlement numéro 550-2015;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 33 368,11 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Jobert inc.;
- 3- Que la somme de 33 368,11 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2016-0217-066 en vertu du règlement 550-2015;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 07469;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Virginie Landreville, infrastructures, de la firme Les Services exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Denis Brochu, directeur général de Tourisme Lanaudière Re: Renouvellement de la cotisation annuelle pour l'année 2018

2017-1115-381

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal renouvelle la cotisation annuelle de la Municipalité à l'association touristique régionale, Tourisme Lanaudière, pour l'année 2018;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 540 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Michel Laporte, président du Club auto-neige Joliette inc. Re: Demande de droit de passage et de signalisation pour motoneige

2017-1115-382

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal accepte la demande de droit de passage et de signalisation pour motoneiges du Club auto-neige Joliette inc., pour l'hiver 2017-2018, sur les chemins suivants:
 - 1) chemin Froment (sur le ponceau);

- 2) chemin Saint-Jean (près de la voie ferrée);
 - 3) chemin Cyrille-Beaudry;
- 2- Que la présente résolution soit conditionnelle à ce que le Club auto-neige Joliette inc. installe adéquatement et maintienne la signalisation requise de façon à assurer la sécurité de tous les usagers des voies de circulation utilisées ou traversées;
 - 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Michel Laporte, président du Club auto-neige Joliette inc., case postale 61, Joliette, J6E 3Z3.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^c François Marseille, président d'honneur et M^{me} Ann Soucy, directrice générale du Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin Re: Invitation à la 27^e édition du brunch-bénéfice le dimanche 26 novembre 2017

2017-1115-383

Considérant que le Conseil municipal croit opportun que la Municipalité de Saint-Paul soit représentée à certaines activités ou manifestations publiques et croit pertinent de soutenir financièrement certains organismes;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal participe à la 27^e édition du brunch annuel organisé par le Centre d'action bénévole Émilie-Gamelin, le dimanche 26 novembre 2017, dans le cadre de la levée de fonds de l'organisme;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise l'acquisition de deux (2) billets au coût de 38 \$ chacun;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Courriel de l'équipe du service à la clientèle de PG Solutions Re: Modification des frais aux utilisateurs d'unité d'évaluation en ligne à compter du 13 janvier 2018

2017-1115-384

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal modifie sa résolution numéro 2010-251 adoptée à la séance ordinaire du 19 mai 2010, modifiée par la résolution numéro 2012-352 adoptée à la séance ordinaire du 4 juillet 2012, modifiée par la résolution numéro 2013-477 adoptée à la séance ordinaire du 4 décembre 2013 et modifiée à nouveau par la résolution numéro 2016-1207-460 adoptée à la séance ordinaire du 7 décembre 2016 en remplaçant le paragraphe 3 par le suivant:
- 3- Que le Conseil municipal décrète les frais ci-après applicables aux services en ligne et au comptoir:

SERVICE EN LIGNE

Grand public:

Le grand public aura accès à la fiche d'évaluation n'incluant pas le montant des taxes municipales.

Utilisateurs réguliers:

Frais d'inscription au service en ligne: 20 \$ *

Abonnement annuel: 160 \$ *

* Plus les taxes applicables

Les frais par consultation pour les utilisateurs réguliers:

Catégorie de profession	Détail des taxes	Confirmation de taxes
Notaire ou institution financière	5 \$ *	40 \$ *
Agent immobilier et évaluateurs	5 \$ *	<i>Non autorisée</i>

* Plus les taxes applicables

Utilisateurs occasionnels:

Abonnement annuel non requis

Les frais par consultation pour les utilisateurs occasionnels:

Catégorie de profession	Détail des taxes	Confirmation de taxes
Notaire ou institution financière	18 \$ *	50 \$ *
Agent immobilier et évaluateurs	18 \$ *	<i>Non autorisée</i>

* Plus les taxes applicables

SERVICE AU COMPTOIR

Le service au comptoir signifie la production d'un document autrement que par le service en ligne.

~ Détails des taxes pour tous: 18 \$ taxes incluses

~ Confirmation de taxes: 50 \$ taxes incluses

- 2- Que les résolutions numéros 2010-251, 2012-352, 2013-477 et 2016-1207-460 ne soient pas autrement modifiées;
- 3- Que le Conseil municipal précise que la présente résolution prendra effet à compter du 13 janvier 2018;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au service à la clientèle de PG Solutions.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Pierrette Girard, présidente de la régionale Lanaudière de l'Association Québec-France Re: Programme intermunicipalités 2018

2017-1115-385

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul participe au programme d'échanges d'emplois d'été dans les municipalités, parrainé par l'Association Québec/France, depuis maintenant trente-deux (32) ans;

Considérant que ce programme offre l'opportunité à un jeune étudiant paulois d'occuper un emploi dans une municipalité française et à un jeune étudiant français de travailler à Saint-Paul;

Considérant que ce programme présente une occasion exceptionnelle pour un jeune paulois d'acquérir une expérience enrichissante;

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul signait un pacte d'amitiés avec la ville française de Valréas le 14 juillet 1986, lequel s'est confirmé en jumelage le 21 août 2011;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que la Municipalité de Saint-Paul participe au programme d'échanges d'emplois d'été dans les municipalités, parrainé par l'Association Québec/France;
- 3- Que le Conseil municipal autorise également le paiement du tarif fédéral de 230 \$ s'appliquant à tout stagiaire étranger venant au Québec;
- 4- Que le Conseil municipal indique à la ville française de Valréas qu'il souhaite vivement sa participation à ce programme afin de permettre à un étudiant de chaque communauté de connaître une expérience particulière;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à:
 - M^{me} Pierrette Girard, responsable des intermunicipalités 2018, Association Québec-France Lanaudière;
 - M. Pierre G. Gauthier, responsable intermunicipalités, réseau Québec-France;
 - M. Patrick Adrien, maire de Valréas;
 - M. Bruno Valle, président du Comité de jumelages.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Simon Hogue, ingénieur jr de la firme Efel experts-conseils Re: Décompte progressif #1 - Travaux de stabilisation de pente d'un tronçon du chemin Cyrille-Beaudry - Dossier FL-428-17

2017-1115-386

Considérant la recommandation de paiement #1 relative aux travaux de stabilisation de pente d'un tronçon du chemin Cyrille-Beaudry.

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 101 761,65 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur Généreux Construction inc.;

- 3- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2017-000732;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Simon Hogue, ingénieur junior, de la firme Efel Experts-Conseils.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Formation obligatoire pour le nouvel élu - Le comportement éthique

**2017-1115-
387**

Considérant qu'en conformité avec la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, les nouveaux élus doivent obligatoirement suivre une formation sur le comportement éthique;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'inscription de M. Dominique Mondor, au cours de formation obligatoire sur l'éthique offert par la Fédération québécoise des municipalités, le 7 avril 2018, totalisant la somme de 245 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que les frais d'inscription et les autres frais inhérents à la présente délégation soient à la charge de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Cadeau de départ au conseiller, M. Jean-Mathieu Desmarais

**2017-1115-
388**

Considérant le départ de M. Jean-Mathieu Desmarais comme conseiller au poste numéro 5, de 2011 à 2017;

Considérant que la "Politique de reconnaissance pour événements spéciaux" prévoit qu'au départ d'un conseiller, un cadeau d'une valeur de 300 \$ lui soit offert;

Considérant que M. Desmarais a fait part du souhait de conserver la tablette électronique iPad fournie par la Municipalité au cours des dernières années;

Considérant qu'après vérification de la valeur marchande de cette tablette électronique sur le marché usagé, la valeur de cette tablette oscille autour de 300 \$;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal offre la tablette électronique iPad utilisée par M. Jean-Mathieu Desmarais au cours des dernières années à titre de cadeau de départ.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

M^{me} Monique Vanier:

M^{me} Vanier demeurant au 240, chemin Landry, Saint-Paul, indique qu'il y a une erreur de frappe dans le titre du point 14.6.

Effectivement, on aurait dû lire Programme intermunicipalités 2018 au lieu de 2017.

M^{me} Henriette Champoux:

M^{me} Champoux demeurant au 310, boulevard Brassard, Saint-Paul, apporte des commentaires sur les règlements en lien avec les îlots déstructurés.

Le conseil municipal prend acte de ses commentaires. En complément, M. le maire, Alain Bellemare, expose la notion et l'histoire de la mise en place des îlots déstructurés.

M^{me} Monique Vanier:

M^{me} Vanier demande des informations sur les nouvelles heures d'ouverture de la bibliothèque.

M^{me} Vanier est informée des heures additionnelles d'ouverture.

M. Joseph Beaudry:

M. Beaudry demeurant au 106, chemin Guilbault, Saint-Paul, indique que son lot est contigu avec la limite de la Ville de Lavaltrie. Il demande qui doit payer l'arpentage des limites du territoire.

M. Beaudry est informé que la Municipalité n'a pas d'intérêt à connaître les limites de son territoire à cet endroit. M. Beaudry est informé que s'il croit opportun de faire arpenter sa propriété, il devra en assumer les frais.

M^{me} Henriette Champoux:

M^{me} Champoux informe le Conseil que la situation d'une clôture confère parfois des droits acquis. Elle expose sommairement un cas vécu.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de son commentaire.

M. Michel Roy:

M. Roy demeurant au 166, chemin Cyrille-Beaudry, Saint-Paul, demande des précisions sur les îlots déstructurés.

M. le maire, Alain Bellemare, explique que les précisions souhaitées méritent un examen plus pointu. Il invite M. Roy ainsi que les citoyens présents à rencontrer M. Miguel Rousseau, inspecteur en bâtiments et en environnement pour vérifier l'impact que cela peut avoir sur leur propriété.

Fin de la séance ordinaire du 15 novembre 2017 à 20 h 15.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

Je, Robert Tellier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Robert Tellier

M. Robert Tellier, conseiller
Président d'assemblée

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2017.

Certificats de crédits disponibles:

<u>Résolutions</u>	<u>Certificat</u>
2017-1115-358	2017-000831
2017-1115-365	2017-000832
2017-1115-368	2017-000833
2017-1115-370	2017-000834
2017-1115-371	2017-000835
2017-1115-372	2017-000842
2017-1115-374	2017-000843
2017-1115-377	2017-000745
2017-1115-378	2017-000844
2017-1115-381	2017-000836
2017-1115-383	2017-000837
2017-1115-385	2017-000838 2017-000839
2017-1115-387	2017-000840 2017-000841

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint